ARRETE

DE RADIATION D’UN AGENT CONTRACTUEL

POUR CAUSE DE DECES

DE M ........................................................................................

GRADE ....................................................................................

Le Maire *(ou le Président)* de …………………………………,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 et la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décès de M…………………………………………………………………………… survenu le …/…/…… ;

Vu l’acte de décès ;

ARRETE

Article 1er : M…………………………………………………………………………… est rayé*(e)* des cadres du personnel à compter du …/…/…….

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Notification faite aux ayant droits le : …/…/…

(date et signature) Fait à ……………………, le …/…/……

Le Maire *(ou le Président)*,

Le Maire *(ou le Président)* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.